

Présentation de projets de loi

M. le Président: La Chambre permet-elle au député de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. James: Monsieur le Président, je propose la première lecture d'un projet de loi d'initiative parlementaire qui dégaierait les membres de l'Administration du pont Blue Water de toute responsabilité personnelle advenant qu'une tragédie résulte d'un acte de terrorisme ou d'un méfait commis délibérément. Le pont Blue Water est un pont international de propriété conjointe qui relie Sarnia, en Ontario, et Port Huron, au Michigan. Les commissaires vaillants et dévoués de l'Administration du pont Blue Water donnent généreusement de leur temps. Je crains que cette grave inquiétude que pose la question de la responsabilité personnelle dans des circonstances indépendantes de leur volonté ne contribue à abaisser le calibre de nos commissaires. La modification se lit en ces termes...

M. le Président: A l'ordre.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LA COMMERCIALISATION DU POISSON D'EAU DOUCE

MESURE MODIFICATIVE

M. Dave Nickerson (Western Arctic) demande à présenter le projet de loi C-211, tendant à modifier la Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce.

M. le Président: La Chambre permet-elle au député de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Nickerson: Monsieur le Président, le projet de loi vise à briser le monopole de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce et à redonner ainsi aux Canadiens la liberté de se lancer dans le commerce du poisson et aux pêcheurs la possibilité de retirer un rendement maximal pour leur travail.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI CANADIENNE SUR LES DROITS DE LA PERSONNE

MESURE MODIFICATIVE

M. Svend J. Robinson (Burnaby) demande à présenter le projet de loi C-212, tendant à modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne (orientation sexuelle).

M. le Président: La Chambre consent-elle à ce que le député présente ce projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Robinson: Monsieur le Président, ce projet de loi a pour objet de mettre en oeuvre les recommandations répétées de la Commission canadienne des droits de la personne, ainsi que les recommandations adoptées à l'unanimité par le comité tripartite sur les droits à l'égalité, visant à interdire toute discrimination dans les divers services fédéraux qui serait fondée sur l'orientation sexuelle. A l'heure actuelle, aucune mesure de protection n'a été prévue pour les homosexuels et les lesbiennes contre pareille discrimination.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Comme le savent les députés, il convient de fournir une brève explication, mais non pas de s'étendre.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

M. Jim Fulton (Skeena) demande à présenter le projet de loi C-213, tendant à modifier le Code criminel (contrôle des armes à feu).

M. le Président: La Chambre consent-elle à ce que le député présente ce projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Fulton: Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir représenter ce projet de loi dont j'avais déjà auparavant saisi la Chambre. C'est une mesure à laquelle vous voudrez assurément souscrire, monsieur le Président. Les ministériels en ont beaucoup parlé à l'époque où ils siégeaient du côté de l'opposition.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Peu importe l'opinion de la présidence qui prie d'ailleurs le député de se montrer bref.

M. Fulton: Très bien, Monsieur le Président. C'est une mesure utile dont nous aurions besoin dans les régions rurales au Canada.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LA ZONE DÉNUCLÉARISÉE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Jim Fulton (Skeena) demande à présenter le projet de loi C-214, tendant à déclarer le Canada zone dénucléarisée.

M. le Président: Le député a-t-il la permission de présenter ce projet de loi?

Des voix: D'accord.